

Août 2016

Mines au Pérou : entendre la voix des populations

Côté face, une richesse géologique impressionnante qui attise la convoitise des plus grandes entreprises et des investisseurs. Côté pile, une exploitation intensive des minerais qui empoisonne et souvent menace la vie des communautés avoisinantes. Justice et Paix s'est rendue sur le terrain pour écouter ces dernières et relayer leurs voix et revendications.

Le Pérou, une mine d'or pour les investisseurs

Quand on pense au Pérou, c'est le Machu Picchu, les hauts sommets enneigés et les mystères incas que l'on imagine le plus souvent, parmi les mille attraits qu'offre ce pays à des touristes venus de tous les continents. Le Pérou accueille plus de 3 millions de visiteurs par an et ce chiffre est en constante augmentation, justifiant l'attention particulière accordée par le gouvernement à ce secteur.

Etant donnée la richesse géologique qui le caractérise, les étrangers ne viennent pourtant pas seulement au Pérou pour visiter ses sites incas... Ce pays est en effet devenu, depuis les années '90, une destination extrêmement attractive pour les investisseurs dans le secteur minier. L'augmentation quasi constante du prix des métaux sur les cours mondiaux jusqu'en 2012 a mené, au Pérou comme dans d'autres pays de la région, à une remarquable intensification de l'activité minière et pétrolière. Avec près de 60% des exportations qui relèvent du secteur minier ces dernières années, il est indéniable que le Pérou tire donc des revenus importants de cette activité. Aujourd'hui, environ 20% du sous-sol national est d'ailleurs vendu à des entreprises minières.

Ces circonstances favorables ont engendré une croissance économique indéniable et permis une réduction du niveau de pauvreté, si on se base sur les chiffres globaux du moins. Avec un taux de croissance se situant entre 4 et 9% depuis plusieurs années, le Pérou fait figure de pays dynamique et de bon élève au niveau mondial. Quant au taux de pauvreté, il est ainsi passé de 52% il y a une vingtaine d'années à environ 20% aujourd'hui.

Hélas, comme le précise Aroa de la Fuente Lopez¹, le cas du Pérou est également représentatif de ce qui se passe dans la région depuis plusieurs années au niveau social et environnemental : en se rendant dans les territoires où se situent les sites miniers, on constate que les lourds impacts environnementaux et sociaux des activités extractives entraînent des conflits sociaux importants. En raison de la nature même de ces activités: il est impossible qu'une mine à ciel ouvert soit sans impact sur l'environnement et la population. Mais c'est surtout le mode de développement de ces projets qui pose souvent problème : la population locale est peu ou pas associée au projet, rarement informée ou consultée pour que, grâce à sa participation, les activités minières soient les plus bénéfiques possibles, pour les actionnaires, mais aussi pour les personnes vivant sur ces territoires.

Face à ce constat, *Justice et Paix* s'est rendue dans certaines zones où se déroule l'exploitation minière afin d'entendre et relayer la voix des populations. La région de Cusco est particulièrement intéressante à cet égard car de très nombreux projets miniers y sont développés ou sont en phase d'exploration. Alors, que se passe-t-il quand une entreprise décide d'exploiter une mine ? Qu'en pense la population locale et quels sont les impacts ou retombées pour elle ? Deux sites en particulier ont retenu notre attention. L'un, à Espinar, appartient à l'entreprise Glencore-Xstrata qui y déploie ses activités depuis 30 ans (mine Antapaccay)². L'autre, un peu plus loin sur le même filon de cuivre,

¹ Aroa de la Fuente Lopez, Coordinatrice du Réseau Latino-américain sur les Industries extractives, Entretien à Lima, mars 2016

² Voir par exemple l'intéressante étude de Oxfam, *Minas de Glencore Xstrata en la Provincia de Espinar: Impactos acumulativos para la salud humana y el medio ambiente*, 2014

dans la province de Cotabambas, est un tout nouveau projet (mine Las Bambas).

Rester ou partir ?

Quel que soit le type de projet mis en place, une fois le site identifié et l'exploitation planifiée, l'aménagement d'une mine exige toujours une importante surface de terre, à la fois pour les activités extractives proprement dites, mais aussi pour le traitement du minerai et son transport. Or il est rare que personne ne vive déjà sur cette terre et, dans le cas péruvien, la probabilité qu'il s'agisse de familles de paysans présents depuis de nombreuses générations est élevée.

L'entreprise doit donc acheter leur terrain à ces familles et les « relocaliser » ailleurs. Pour celles-ci, deux options se présentent alors : résister ou partir. Résister, c'est devoir subir des pressions constantes et ... risquer d'avoir une mine au fond de son terrain, vibrant au rythme des explosions incessantes, se recouvrant de poussière³. Une quinzaine de familles vivent cette situation à Fuerabamba, à quelques dizaines de mètres seulement des opérations minières de la Bambas. Ils refusent de quitter leur territoire tant que les accords passés avec l'entreprise Xstrata Copper⁴ ne seront pas suivis d'actes : «En 2004, l'entreprise avait promis de développer la santé, l'éducation et les infrastructures de la région.

Aujourd'hui, rien n'a été fait⁵. Parmi les engagements se trouvait aussi la relocalisation des populations dans une zone de plus basse altitude, où elles pourraient entre autres cultiver une plus grande variété de légumes. Pourtant, le village *Nueva Fuerabamba*, créé par l'entreprise, a peu

³ Voir le témoignage de Porfirio dans le documentaire "Pérou : La mine à tout prix", co-réalisé par Justice et Paix et Dominique Berger, 2016 (disponible sur le site www.justicepaix.be)

⁴ Récemment reprise par l'entreprise chinoise MMG suite à la fusion entre Glencore et Xstrata

⁵ Porfirio Gutiérrez Paniura du village de Fuerabamba (district de Challhuahuacho, Province de Cotabambas, Apurimac), entretien à Espinar, mars 2016

l'allure du paradis promis, avec ses hauts murs rehaussés de barbelés, ses guérites à l'entrée empêchant l'entrée à toute personne étrangère au village, ses maisons parfaitement identiques, son absence de terre ou de jardin aux abords des maisons. Le rêve des terres fertiles est loin...

Si résister s'avère intenable sur le long terme, partir, pour les habitants de Fuerabamba, n'était donc sans doute pas la bonne option non plus.

Contamination et autres impacts négatifs

Qu'en est-il de la situation de ceux qui ne vivent pas aux abords directs de la mine mais habitent, par exemple, dans les villes proches comme Espinar ? Les compensations pour les dommages subis, les emplois promis, la situation économique redressée sont-ils devenus réalité ?

La réponse, obtenue au travers d'échanges avec les populations (entretiens organisés ou « micro-trottoir »), est univoque : non, la présence de la mine à proximité d'Espinar n'a pas été accompagnée du développement espéré. De nouveaux emplois sont bien créés mais le plus souvent attribués à des Péruviens d'autres provinces du pays ou à des étrangers. La frustration des habitants est exacerbée par la conscience des revenus colossaux que cette activité génère pour l'entreprise et l'Etat central et dont les retombées, pour la région, sont vraiment maigres.

Une habitante d'Espinar, pharmacienne, témoigne : « Avec sa mine, Espinar devrait être une belle ville avec tout ce qu'il faut : un bon hôpital, un amphithéâtre, de l'eau potable. Mais ce n'est pas comme ça. Eux (les gérants de la mine) ne cherchent que le profit, rien d'autre. Espinar est abandonnée. » Une autre souligne : « Progressivement, (...) il y a de plus en plus de mines. Toujours plus autour de la ville et nous, nous restons. On dit que par ici il y a des minerais et qu'ils vont bientôt nous acheter nos terrains, nos maisons. Mais alors où irons-nous ? Ça, ça fait un peu peur. Il n'y a rien de sûr pour le futur à Espinar. »

Si le futur est incertain, le présent est rendu extrêmement précaire pour ces habitants des provinces minières, notamment à cause de la contamination par des métaux lourds⁶ des eaux, sols et de l'air dans un large rayon autour des implantations minières. Les impacts de cette contamination sont effrayants : mort du bétail, augmentation du nombre d'enfants malformés à la naissance, développement de pathologies sévères, telles que cancers, insuffisance rénale, dérèglement du système nerveux, entre autres. Dans certaines zones visitées, les analyses de sang révèlent la présence excessive de jusqu'à 17 métaux lourds dans le corps des hommes, femmes et enfants. Un membre de la communauté d'Alto Huanané précise : « En apparence, cette zone semble jolie. Mais nos animaux ne mangent pas cette herbe parce qu'elle est contaminée. Nos enfants ont dû partir dans d'autres départements pour avoir une stabilité économique, chercher une meilleure vie dans d'autres lieux ».

Et à côté de ces impacts sur la santé des hommes et des animaux, il y a un grave problème lié à l'accès à l'eau. Les entreprises, pour mener à bien leurs activités, pompent en effet énormément d'eau du sous-sol (soit pour l'utiliser, soit parce qu'une nappe phréatique bloque l'accès aux minerais situés plus bas), asséchant de très larges zones aux alentours. En conséquence, l'eau manque pour la consommation quotidienne des gens, qui doivent parfois parcourir jusqu'à 30 km entre leurs champs et leur village pour s'approvisionner.

La consultation préalable, un mécanisme peu ou mal exploité

⁶ L'appellation « métaux lourds » ne repose pas sur de réelles bases scientifiques. Elle est toutefois communément utilisée pour désigner les éléments métalliques toxiques (ou toxiques au-delà d'un certain seuil). Il s'agit notamment de l'arsenic, cadmium, plomb, mercure, nickel, sélénium, etc.

Les populations ne restent bien sûr pas les bras ballants face à cette situation. Elles exigent des explications, des anticipations et, le cas échéant, une reconnaissance et des réparations. Mais dans les deux zones où nous nous sommes rendus, nous avons pu constater combien la communication entre les différents acteurs (gouvernements locaux, représentants de l'entreprise et des communautés) est difficile. Théoriquement, la loi prévoit, depuis 1995, que les populations locales soient consultées avant la mise en œuvre d'un projet les concernant.

C'est un moyen important pour éviter des conflits et améliorer le dialogue autour d'un projet. Dans le secteur extractif, cela n'a malheureusement que trop peu souvent lieu et, quand la consultation est réalisée, les revendications sont de toutes façons peu entendues et les promesses peu suivies d'effet. Or, ce mécanisme ne peut être considéré comme "réussi" que quand il y a réellement une diminution des conflits sociaux et que les accords issus de cette consultation sont respectés⁷. Il est en outre essentiel que le processus de consultation contienne des éléments quant à la mitigation des impacts, assure la participation effective des peuples indigènes, présente les bénéfices que le projet entend générer pour les populations et la possibilité, pour les peuples indigènes, de réviser le contrat que signent gouvernement et entreprise.⁸

Faute de consultation systématiquement et correctement organisée, des « tables de dialogue » sont parfois mises en place pour rétablir la communication et permettre aux uns et aux autres de présenter leurs attentes ou griefs. Mais, aux dires des représentants des populations locales, bien rares sont les délégués des entreprises qui y participent⁹.

⁷ Déclaration de Richard O'Diana, expert du Centro Amazónico de Antropología y Aplicación Práctica, janvier 2016

⁸ ANAYA, James. "Informe del Relator Especial sobre los derechos de los pueblos indígenas, James Anaya: La situación de los derechos de los pueblos indígenas en el Perú, en relación con las industrias extractivas", 7 mai 2014

⁹ Ainsi par exemple, celle organisée fin février 2015 pour discuter des impacts de changements

Ces derniers préfèrent souvent organiser des « ateliers d'information » en lieu et place d'une réelle consultation ou d'un dialogue¹⁰. Quant aux délégués des différents ministères concernés, leurs promesses sont très rarement suivies d'effets.

Entre pressions et manque de dialogue avec l'entreprise, et refus d'écoute de la part de l'Etat, le mal-être et les frustrations grandissent... Les populations, représentées par des leaders et appuyées par une société civile organisée disposant de relais dans différents endroits du pays, organisent alors des manifestations, des grèves ou utilisent d'autres moyens pacifiques pour se faire entendre d'un Etat décidément peu enclin à prêter l'oreille à leurs revendications.

Des violences policières qui s'institutionnalisent

Face à ces expressions de lassitude et mobilisations de degrés divers, la réponse de l'Etat est malheureusement bien souvent répressive. Il n'est pas rare que la police, les services de sécurité de la mine et parfois l'armée répriment les manifestations en tirant à balle réelle sur les gens ... tout en étant protégés par la loi de toute poursuite judiciaire. Les exemples d'escalade de la violence sont, hélas, nombreux.

Nous avons rencontré la veuve de Beto Chahuayllo Huilca, employé de la mine qui s'était rallié à la grande contestation de septembre 2015 près de la mine las Bambas, pour protéger l'environnement. La police a tiré sans discernement dans la foule des manifestants pacifiques plus ou moins

conséquents du projet Las Bambas (localisation de la plateforme de traitement des minerais notamment) n'a jamais vu la participation des fonctionnaires de l'Etat. Finalement la réunion a eu lieu fin février... par la suite à nouveau ils ont fait faux bond...

¹⁰ MOLLEDA, Juan Carlos, *¿Por qué la consulta previa no funciona en proyectos extractivos en el Perú?* Mai 2016, Publié originellement dans *La Mula*

désarmés. Aujourd'hui, Agustina est seule et sans revenus pour faire vivre ses cinq enfants. Aucune compensation pour le meurtre de son mari par les policiers n'a jusqu'à ce jour été versée. Autre exemple, en 2012 à Espinar, un conflit a éclaté suite à la révélation publique de la présence de métaux lourds dans le sang des communautés proches de la mine. Celles-ci ont demandé que cette analyse de sang soit reconnue et que des actes soient posés pour dédommager les victimes et faire en sorte qu'il n'y en ait plus d'autres. Résultat : quatre morts et une vingtaine de blessés, plus des dizaines de détenus maltraités psychologiquement et physiquement. Les plaintes déposées par les citoyens ont été classées sans suite.

La politique de criminalisation des mouvements sociaux se renforce en effet au Pérou depuis plusieurs années et est appuyée par différentes mesures, législatives ou non. Ainsi, en décembre 2013, un rapport¹¹ a révélé l'existence d'accords entre la police nationale et plusieurs compagnies minières, en vertu desquels la police fournit « des services supplémentaires extraordinaires » à ces entreprises. Concrètement, la police est amenée à effectuer des patrouilles de routine pour elles, afin de « prévenir, détecter et neutraliser » les menaces. Il s'agit donc de rien moins qu'une privatisation des forces de sécurité publiques.¹² !

Par ailleurs, nombreux sont les acteurs de la société civile péruvienne qui ont exprimé leur inquiétude par rapport à la loi n°30151. Celle-ci décharge de responsabilité pénale les membres de l'Armée ou de la Police ayant provoqué des blessures et même la mort dans l'accomplissement de leur devoir professionnel¹³. L'impunité en cas de violation des droits humains est assurée...

La politique de criminalisation des mouvements sociaux qui se renforce au Pérou

¹¹ Rapport de la Coordinadora Nacional de Derechos Humanos, la Asociación para los Pueblos Amenazados, Derechos Humanos Sin Fronteras et Grufides : *Policia mercenaria al servicio de las empresas mineras*, 2 décembre 2013

¹² www.frontlinedefenders.org

¹³ voir notamment les déclarations à cet égard de Fedepaz, APRODEH, Amnesty international, etc.

depuis plusieurs années est révélatrice d'une même tendance et accentuée par ces différentes mesures législatives. De plus en plus, ceux qui – en particulier quand ils font partie d'un peuple autochtone- se déclarent opposés à certains agissements des entreprises minières sont considérés par les représentants de l'Etat comme « sauvages et opposés au développement », voire « terroristes » (assimilés au Sentier Lumineux), donc passibles d'arrestation, d'emprisonnement, etc. Pourtant, comme le soulignait Santiago Manuin de Fedepaz devant la Commission interaméricaine pour les droits humains (CIDH) en octobre 2014, « les peuples autochtones ne sont pas les ennemis du développement, mais plutôt des ennemis de ce développement qui ne respecte pas les terres ancestrales et les forêts où vivent les peuples autochtones. »¹⁴

Qu'exiger ?

On le voit, les populations péruviennes vivant dans les provinces d'intense activité minière sont en demande de dialogue avec un Etat qui, d'une part, soit réellement à l'écoute et assume son rôle protecteur à leur égard et, d'autre part, mette en place un véritable contrôle des actions des entreprises. Des entreprises qui devraient être contraintes de fournir aux populations des informations précises, transparentes et prenant en compte les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités en cours et futures.

A côté de l'accessibilité (et de l'objectivité) des/aux études d'impact environnemental, un monitoring participatif devrait être systématisé. La société civile est en effet en demande de pouvoir être associée aux décisions et au suivi, y compris en ce qui concerne l'allocation d'une partie des revenus de l'exploitation mais aussi quant à la

décision de concrétiser (ou non) un projet extractif.

L'Etat, qui se rend aujourd'hui coupable d'une confusion entre intérêt général et intérêts privés, devrait mener le secteur minier vers un extractivisme moins destructeur, plus respectueux des populations et de l'environnement. Dans ce but, des institutions réellement indépendantes devraient être renforcées pour valider les projets, les études d'impact, contrôler et sanctionner les entreprises, le cas échéant.

Nous devons de notre côté, en Europe, maintenir la pression sur nos dirigeants pour que des mesures visant à améliorer la gouvernance des ressources naturelles soient adoptées. Plus de transparence dans la chaîne d'approvisionnement et plus de traçabilité seraient autant de moyens pour que les conséquences de nos actes de consommation soient moins néfastes pour les pays producteurs¹⁵.

Auteur :
Laure Malchair

¹⁴ Voir, sur le site www.fedepaz.org, l'article "La CIDH expresa su preocupacion por la delicada situacion de criminalizacion de la protesta social, el uso indebido de los estados de emergencia y la intervencion de las fuerzas armadas en el control del orden interno", 5 novembre 2014.

¹⁵ Voir sur le site de Justice et Paix www.justicepaix.be pour des analyses à ce sujet.



ANALYSE

Publié avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Ed resp : Axelle Fischer, Commission Justice et Paix
31/6, Rue Maurice Liétart - 1150 Bruxelles – Belgique
Tél : +32 (0)2 738 08 01 – IBAN : - BE30 0682 3529 1311
www.justicepaix.be - info@justicepaix.be